





Département des Bouches-du-Rhône

# RAPPORT FINANCI€R

2023

La conjoncture économique complexe de l'année 2023 alliant hausse des taux d'intérêts proche des 4% et inflation de près de 4,9 % n'a pas été sans conséquences pour la collectivité. Un effet de ciseaux s'est ainsi dessiné avec, d'un côté, une contraction des recettes et, de l'autre, un accroissement des dépenses.

Malgré cette situation, la majorité départementale a poursuivi une politique volontariste et solidaire, privilégiant le soutien à la population et accentuant le développement et l'attractivité du territoire bucco rhodanien.

# **SECTION** DE FONCTIONNEMENT

Chiffres exprimés en millions d'€	2022	2023	Évolution 2022/2023		2022	2023	Évolution 2022/2023
Dépenses réelles (A)	2 333,1	2 432,5	4,3 %	Recettes réelles (B)	2 738,8	2 646,8	- 3,4 %
Dépenses réelles Hors reprises de provisions	2 323,7	2 418,4	4,1 %	Recettes réelles Hors reprises de provisions et cessions	2 711,8	2 627,6	- 3,1 %
Autres charges d'activité (65)	1 658,7	1 706,2	2,9 %	Fiscalité directe (731 hors 73121 73125)	236,2	106,0	- 55,1 %
Pour mémo, fonctions 551, 552 APA	180,5	188,2	4,3 %	(701 11013 70121 70120)			
Pour mémo, fonction 567 - allocations RSA	458,6	459,3	0,2 %	Fiscalité indirecte (Autres 73 hors 73261 73262)	1 727,8	1 760,4	1,9 %
Reversement et restitution sur Impôts et Taxes (chapitre 014, nature 739)	77,6	76,6	- 1,3 %	Dotations et participations (73121,73125, 741, 744, 746,	590,4	600,5	1,7 %
Charges de personnel (64, 65861, 6331, 6336, 6218)	408,1	432,3	5,9 %	74781, 74783, 7482, 7483)	,		,
				Pour mémo, FNGIR (73121)	37,7	37,7	0 %
Autres services extérieurs				Pour mémo, DCRTP (74832)		40,6	- 0,4 %
(62)	81,5	79,1	- 3 %	Pour mémo, Reversement restitution sur impôts et taxes (739)	77,6	76,6	- 1,3 %
Services extérieurs (61)	47,4	48,5	2,1 %	Autres	184,4	179,9	- 2,4 %
Provisions (68 hors 6811 pour ordre)	9,4	14,1	49,1 %	Pour mémo, recouvrements et redevances de dépenses d'aide sociale	109,4	120,6	10,2 %
Frais Financiers (66)	18,1	35	93,8 %	Provisions (7817, 7815 )	6,8	11,3	66,6 %
Autres (60, autres 63 et 67 réels)	33,6	42,4	26,3 %	FIOVISIONS (7017, 7013)	0,0	11,3	00,0 %
Dépenses d'ordres (C)	324,7	359,4	10,7 %	Recettes d'ordres (D)	211,9	198,9	- 6,1 %
Dotations aux amortissements des immobilisations (68)	322,1	351,2	9 %	Différences sur réalisations (négatives) reprises, neutralisation et quote- part des subventions	211,9	198,9	- 6,1 %
Autres (67)	2,6	8,3	213,3 %	d'investissement			
Financement de la section d'investissement (E)	306,3	102,2	- 66,6 %	transférées (76,77,78,79)			
Excédent/Déficit de clôture (F)	59,2	7,6	- 87,2 %	Excédent reporté (G)	72,7	56	- 23 %
Total (A + C + E + G)	3 023,4	2 901,7	- 4 %	Total (B + D + G)	3 023,4	2 901,7	- 4 %

# SECTION D'INVESTISSEMENT

Chiffres exprimés en millions d'€	2022	2023	Évolution 2022/2023		2022	2023	Évolution 2022/2023
Dépenses réelles (A)	692	563,6	- 18,6 %	Recettes réelles (B)	556	606,7	9,1 %
Dépenses réelles Hors dette	597,0	470,8	- 21,1 %	Recettes réelles Hors dette et hors affectations	47,9	54,7	14,2 %
Subventions d'équipement versées (204)	328,5	261,9	- 20,3 %				
Autres immobilisations incorporelles (20)	32,1	38,1	18,7 %				
Immobilisations corporelles (21)	95,0	37,7	- 60,3 %	Excédent de fonctionnement	289.9	309.8	6,9 %
Immobilisations en cours, avances et acomptes versés (238)	12,3	15,9	29,5 %	capitalisé (1068)	207,7	307,0	0,7 /6
Autres immobilisations en cours (23) hors régularisation	128,9	113,9	- 11,7 %				
Autres (10, 13, 26, 27, 45)	0,2	3,3	NS				
Emprunts et Dettes assimilées	95,0	92,9	- 2,3 %	Emprunts et Dettes assimilées	218,2	242,2	11 %
Emprunts (1641, 103, 16311)	95.0	92.9	- 2.3 %	Emprunts (1641, 103, 16311)	204,2	206,2	1 %
Litipiditis (1041, 103, 10311)	75,0	72,7	- 2,5 /6	Emprunts obligataires (1631)	14	36	157,1 %
				Recettes d'ordres (D)	339,1	390,1	15 %
Dépenses d'ordres (C)	226,3	229,6	1,5 %	Amortissements et charges à étaler (28)	308,8	337,9	9,4 %
				Autres (16,19,20,21,23)	30,3	52,2	72,2 %
Restes à réaliser (E)	3,5	3,7	6,3 %	Restes à réaliser (F)		43,0	NS
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (G)	283,1	305,7	8 %	Financement de la section d'investissement (H)	309,8	62,9	- 79,7 %
Total (A + C + E+ G)	1 204,9	1 102,7	- 8,5 %	Total (B + D + F + H)	1 204,9	1 102,7	- 8,5 %

<sup>\*</sup> NS : non significatif



# LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 646,8 M€ (- 3,4 %)

Après correction des produits de cessions et des provisions, la baisse est de 3,1 %.

Chiffres exprimés en milliers d'€	2022	Structure	2023	Structure	Var 2022- 2023
Fiscalité indirecte	1 727 792	63,1 %	1 760 380	66,5 %	1,9 %
Fiscalité directe	236 238	8,6 %	106 029	4 %	- 55,1 %
Dotations et participations	590 413	21,6 %	600 503	22,7 %	1,7 %
Reprises de provisions	24 884	0,9 %	14 153	0,5 %	- 43,1 %
Produit des cessions	2 121	0,1 %	5 048	0,2 %	138 %
Autres recettes	157 361	5,7 %	160 659	6,1 %	2,1 %
Total	2 738 809	100 %	2 646 772	100 %	- 3,4 %
Total (hors provisions et cessions)	2 711 805	99 %	2 627 571	99,3 %	- 3.1 %

#### La fiscalité indirecte: 1 760,4 M€ (+ 1,9 %)

Le produit fiscal indirect 2023 est en progression de 1,9 % (+ 32,6 M€). Il est notamment composé du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (478,6 M€), qui connait un fort recul en lien direct avec la hausse des taux d'intérêts et la conjoncture immobilière, soit une baisse d'environ 135 M€ (- 22 %). Depuis 2021, le Département perçoit une fraction de la TVA nationale. En 2021 et 2022, elle était destinée à la compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Depuis 2023, elle sert aussi à corriger les effets de la suppression des recettes de CVAE. Au total, la recette de TVA encaissée a été de 596,7 M€, dont 144,3 M€ au titre de l'ex- CVAE et 456,5 M€ concernant l'ex-TFPB valeur 2023. De plus, un prélèvement régularisant la TVA reçue en 2022 est venu minorer le produit (- 4,1 M€). Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (370,6 M€; stable), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (272,6 M€; + 6,5 %) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (25,2 M€; - 16,1 %). Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour a été de 2,1 M€ (+ 32 %). Enfin, la taxe d'aménagement (TA) est en amélioration de près de 1,5 M€ pour un montant total de 14,6 M€ (+ 11,4 %).

## La fiscalité directe : 106 M€ (- 55,1 %)

Les recettes de fiscalité directe sont en baisse de 130,2 M€ sur l'exercice. Cette importante diminution est la conséquence de l'article 5 de la loi de finances pour 2023 qui a poursuivi l'allègement des impôts de production en supprimant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Par ailleurs, le Département demeure bénéficiaire d'une allocation compensatrice de CVAE acquittée par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant

de 95,6 M€. Cette somme est la résultante de la précédente réforme de CVAE. L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) progresse quant à elle (9,9 M€ / + 11,5 %).

# > Les dotations et participations : 600,5 M€ **(+ 1,7 %)**

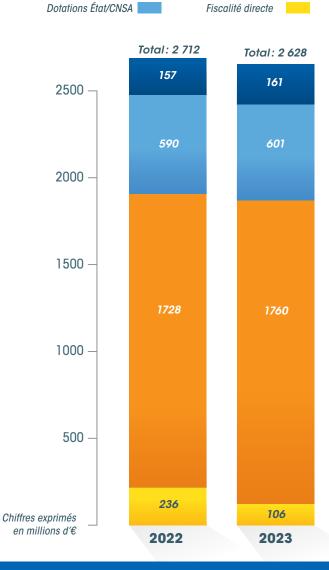
Cette rubrique, composée de dotations de l'Etat ou de la CNSA, progresse de 10,1 M€ (+ 1,7 %) entre 2022 et 2023. Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice 2023 représente 295,1 M€. Celui- ci est en baisse de 1,1 M€ (- 0,4 %). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée avec 11,9 M€. La dotation de compensation péréquée (DCP) en 2023 est de 22,2 M€, en baisse de près de 3,6 % (- 0,9 M€), tout comme les allocations compensatrices de fiscalité directe (9,7 M€; -4,4 %). Quant à la ressource allouée au Département au titre de la péréquation des DMTO, elle est en forte diminution en 2023 (16,5 M€ ; - 6,7 M€). La recette de FCTVA de fonctionnement est de 1,3 M€. Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles effectuées l'année précédente. Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€; stable) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (40,6 M€; en diminution de 0,5 %). Le Département est également attributaire d'une compensation de 12,6 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en baisse de 12,7 % (- 1,8 M€). Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 120,7 M€ (+ 7 %), soit une croissance de 7,9 M€.



# > Les autres produits : 179,9 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de l'ordre de 120,5 M€, en progression de 11,2 M€. L'obtention de divers financements extérieurs et un meilleur recouvrement sur bénéficiaires ont permis d'arriver à ce résultat. En 2023, un financement du fonds social européen exceptionnel dans le cadre de l'opération du Département pour assurer la protection des populations lors de la crise du Covid- 19 a été perçu pour un montant de 6,2 M€.

Les autres ressources proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles. Les reprises sur provisions représentent  $14,2 \, \text{M} \in \text{et}$  les cessions  $5 \, \text{M} \in \text{et}$ .



# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT: 2 432, 5 M€ (+ 4,3 %)

Hors atténuations de recettes (péréquations) et provisions, les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 2 341,8 M€ (+ 95,7 M€).

Chiffres exprimés en milliers d'€	2022	Structure	2023	Structure	Var 2022- 2023
Personnel	408 071	17,5 %	432 489	17,8 %	6 %
Services généraux	86 837	3,7 %	108 517	4,5 %	25 %
Sécurité	83 463	3,6 %	86 833	3,6 %	4 %
Enseignement	70 894	3 %	72 028	3 %	1,6 %
Culture et vie locale	52 362	2,2 %	46 435	1,9 %	- 11,3 %
Politiques sociales	1 472 151	63,1 %	1 525 232	62,7 %	3,6 %
Réseaux - Infrastructures	10 412	0,4 %	10 762	0,4 %	3,4 %
Aménagement - Enviro.	13 222	0,6 %	11 443	0,5 %	- 13,5 %
Transports	35 189	1,5 %	35 678	1,5 %	1,4 %
Développement local	13 465	0,6 %	12 396	0,5 %	- 7,9 %
Atténuations de produits	77 625	3,3 %	76 620	3,1 %	- 1,3 %
Provisions	9 449	0,4 %	14 087	0,6 %	49,1 %
Total	2 333 141	100 %	2 432 521	100 %	4,3 %
Total (hors provisions)	2 323 691	99,6 %	2 418 434	99,4 %	4,1 %

## Les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1 525.2 M€

L'augmentation de ces dépenses est de 3,6 % en 2023, soit une évolution de + 53 M€.

Les charges des allocations individuelles de solidarité (AIS) passent de 777,7 M€ à 792,3 M€ (+ 14,6 M€), en augmentation de 1,9 %. Les allocations du RSA sont en hausse de 0,2 % en 2023 (459,3 M€ contre 458,6 M€, soit + 0,7 M€). Les dépenses d'allocations personnalisée d'autonomie (APA) représentent 188,2 M€ et progressent de 4,3 % (effet bénéficiaires et tarifs). Enfin, la PCH atteint 144,8 M€ et poursuit une croissance importante (+ 4,4 % et + 6.2 M€).

Au-delà des trois AIS, les autres politiques sociales  $(732.9 \text{ M} \in \text{M})$  varient de + 38,4 M  $\in \text{M} \in \text{M}$  (+ 5,5 %).

Le Département a ainsi accentué sa politique de soutien aux personnes en difficulté que cela soit :

- > pour les personnes du bel âge dans le cadre de l'hébergement et des aides à l'autonomie (150,8 M€; + 6 %);
- > pour les personnes en situation de handicap (231,8 M€; + 4,8 %) avec des aides pour l'hébergement (194,9 M€) ou le transport des élèves (11,7 M€). Un budget important est également alloué pour permettre le maintien à domicile dans le cadre de cette politique publique (10,7 M€);
- > à destination des mineurs dont il a la charge (256,6M€;+9,9%),
  - > avec une forte hausse des placements en établissement (passant de 125,1 M€ à 141 M€ soit + 11,3 %); l'action spécifique en faveur des mineurs non accompagnés a représenté pour cette année 65,4 M€ contre 62,1 M€ l'année précédente (+ 5,7 %);
  - > les actions éducatives individuelles sont en forte progression par rapport à 2022 en passant de 16,5 M€ à 20,7 M€ soit près de 4,3 M€ supplémentaires (+ 20,6 %);

> les actions de prévention collective évoluent en 2023 d'environ 1,2 M€ pour atteindre 12 M€, contre 10,7 M€ en 2022.

Dans le cadre du Ségur de la santé, la collectivité a dû faire face à une augmentation significative de ses dépenses. Ce dispositif devait permettre d'améliorer la situation des acteurs de la santé et ainsi de maintenir et développer une offre de soin de qualité et accessible à tous, notamment dans le domaine lié aux personnes âgées et personnes en situation de handicap, mais aussi dans le secteur de la petite enfance. Financièrement, l'impact a été de 58,3 M€, compensé par l'Etat à hauteur de 31,7 M€, soit un reste à charge pour le département de 26,6 M€ pour la seule année 2023. Ce dispositif doit continuer à se déployer en 2024 et pèsera sur les finances de la collectivité.

#### > La sécurité : 86.8 M€

Le volet sécurité concerne la prévention contre les incendies et la protection des massifs forestiers. Dans ce domaine, le plus important financement est destiné au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (73,6 M€), dont les missions sont toujours croissantes avec la hausse des risques industriels, technologiques et un important dispositif estival de prévention des feux de forêts. Le deuxième poste de charge permet d'assurer une partie des interventions du bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM) (10 M€).

## > Les transports : 35,7 M€

Cette compétence enregistre, pour l'essentiel, la compensation versée à la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMPM) en contrepartie du transfert de la politique des transports en 2017 (31,8 M€). La participation au fonctionnement des bacs de Barcarin gérés par le syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR), pour sa part, représente 3,8 M€ (+ 0,5 M€).

## > L'éducation et la politique en faveur des collèges: 72 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017 se poursuit. En 2023, le budget de l'éducation évolue de 70,9 M€ à 72 M€ (+ 1,1 M€ et + 1,6 %). A noter la hausse des coûts de l'énergie au sein des établissements (gaz et électricité) : en effet sur 2023, les postes de dépenses d'électricité sont passés de 6,8 M€ à 10,4 M€ (+ 53,4 %). Les dépenses de gaz sont quant à elles passées de 4,7 M€ à 6,7 M€ (+ 41,6 %).

## La culture, la vie locale, la jeunesse, les sports et loisirs : 46,4 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël. Avec l'organisation des Jeux Olympiques en 2024, de nombreuses actions ont eu lieu en 2023 sur l'ensemble du territoire pour promouvoir le sport et vont se poursuivre en 2024.

## > Le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 34,6 M€

Ces secteurs représentent 34,6 M€, soit - 2,5 M€. Le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, transferts de compétences) représente à lui seul 10,4 M€ au sein de cette rubrique. Les interventions en faveur de l'agriculture (5,9 M€) et du tourisme (4,1 M€) pèsent pour 10 M€. Enfin, les autres actions (14,2 M€) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville

## Les dépenses de moyens généraux : 631,7 M€

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais encore du service de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation. La rubrique s'accroit de 49,7 M€.

#### > Les charges de personnel : 432,5 M€

Les dépenses de personnel progressent de 24,4 M€ (+ 6 %). Cette augmentation s'explique principalement par les mesures d'Etat avec la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+ 1,5 % à partir du 1er juillet 2023, soit environ 5 M€ en année pleine), le Ségur de la santé et l'application des diverses autres mesures règlementaires comme la prime « pouvoir d'achat ». Mais c'est aussi le fruit de l'évolution naturelle de la masse salariale, le glissement vieillesse technicité (GVT), correspondant aux avancements d'échelons, de grades et de promotions, ou du régime indemnitaire des fonctionnaires (RIFSEEP).

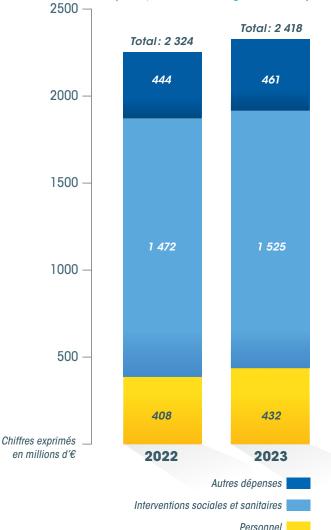
#### Les autres dépenses d'administration générale : 199,2 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes: les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les trois dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...). Ces postes passent de 173,9 M€ en 2022 à 199,2 M€ pour l'exercice 2023 (+ 25,3 M€; 14,6 %).

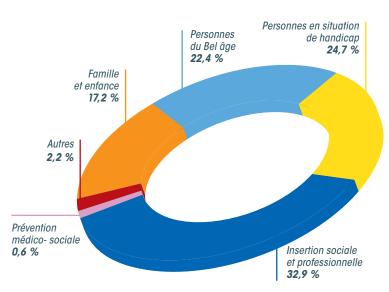
Les frais financiers (35 M€) progressent de 17 M€ sous les effets conjugués de la variation de l'encours de dette et de la hausse des taux qui s'est amorcée courant 2022 et s'est accentuée en 2023. Les autres moyens (73,5 M€) sont en augmentation de 4,7 M€ (+ 6,9 %). On y trouve notamment les services généraux et la sécurité (24,8 M€), l'informatique (12,8 M€) ou les frais de communication et de protocole (4 M€). Les effets de l'inflation, notamment sur l'énergie et les fluides (+ 2,8 M€), tirent les dépenses des services généraux à la hausse (+ 4,3 M€), malgré des efforts d'économie.

# STRUCTURE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2022 ET 2023

(hors provisions et régularisations)



# RÉPARTITION DES DÉPENSES D'AIDE SOCIALE EN 2023 (fonctionnement)



# LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 54,7 M€ (+ 14,1 %)

En 2023, le FCTVA connait une nouvelle croissance. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite à l'identique. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) progresse cette année de 0,7 M€, elle vient financer la rénovation énergétique dans les collèges et différentes pistes cyclables du territoire.

A noter que pour 2023, la rubrique des subventions reçues connait une baisse d'environ 4,2 M€ contrairement à 2022 où l'exercice avait été marqué par différents projets. Sur le poste des autres recettes, le volume atteint 3,4 M€, représentant une augmentation de 74,9 % sur un an.

				•	•
Chiffres exprimés en milliers d'€	2022	Structure	2023	Structure	Var 2022- 2023
FCTVA	28 808	60,1 %	37 621	68,8 %	30 %
DDEC	7 919	16,5 %	7 919	14,5 %	0 %
DSID	2 185	4,6 %	2 851	5,2 %	30 %
Subventions reçues	7 066	14,7 %	2 902	5,3 %	- 58 %
Autres recettes	1 957	4,1 %	3 421	6,3 %	74 %
Total	47 934	100 %	54 714	100 %	14 %

**RECETTES D'INVESTISSEMENT** (hors dette)

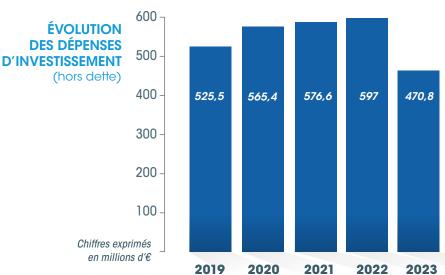
# LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 471 M€

La section d'investissement s'élève à 563,6 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 471 M€. Pour rappel, l'exercice 2022 intégrait une opération d'acquisition exceptionnelle de près de 55 M€. Les subventions d'équipement représentent 261,9 M€ et 55,6 % des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 208,9 M€ (44,4 %).

# **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** (hors dette)

Chiffres exprimés en milliers d'€	2022	Structure	2023	Structure	Var 2022- 2023
Services généraux	85 940	14,4 %	38 137	8,1 %	- 55,6 %
Sécurité	20 466	3,4 %	25 106	5,3 %	22,7 %
Enseignement	115 257	19,3 %	101 714	21,6 %	- 11,7 %
Culture et vie sociale	5 012	0,8 %	6 906	1,5 %	37,8 %
Politiques sociales	11 264	1,9 %	12 882	2,7 %	14,4 %
Réseaux - Infrastructures	104 571	17,5 %	96 324	20,5 %	- 7,9 %
Aménagement - Enviro.	216 856	36,3 %	163 487	34,7 %	- 24,6 %
Transports	25 958	4,3 %	18 365	3,9 %	- 29,3 %
Développement	11 700	2 %	7 846	1,7 %	- 32,9 %
Total	597 023	100 %	470 766	100 %	- 21,1 %





## > L'aménagement et l'environnement : 163,5 M€

Ce poste représente près de 34,7 % du montant total des dépenses réelles d'investissement. Le renforcement des infrastructures sur l'ensemble des territoires est une priorité du Département au travers de la politique d'aide aux communes (127,2 M€ pour cette rubrique fonctionnelle) ou encore de celle du logement et de la politique de la ville (20 M€). Le Département soutient des dispositifs à caractère économique et écologique à destination des administrés comme la prime air-bois d'un montant identique à l'an dernier soit 1 M€, ou encore Provence Eco-Rénov pour 7,2 M€ contre 6,3 M€. Quant au dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules électriques, celui-ci n'étant plus actif, il n'a concerné en 2023 qu'une quinzaine de véhicules.

## > Les transports, réseaux et infrastructures : 114,7 M€

La rubrique est constituée majoritairement du plan mobilité et des politiques routières. Les dépenses du plan mobilité ont été en 2023 de 53,8 M€. On y trouve notamment 38,2 M€ pour les travaux du tramway Nord-Sud, 4,1 M€ pour la rocade du Jarret ou encore 4,8 M€ pour la réalisation du boulevard urbain sud, ainsi qu'environ 3 M€ pour l'aménagement de la gare Saint-Charles. Le développement du réseau des pistes cyclables dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône représente 2,2 M€ cette année au sein d'un budget routier de 48,2 M€.

## > L'enseignement : 101,7 M€

L'enveloppe allouée aux collèges publics et privés du territoire départemental était de 100,6 M€, dont notamment 24,6 M€ pour le dispositif des collèges numériques dans le cadre du plan Charlemagne (incluant la livraison de tablettes ou ordinateurs portables, le renforcement de la vidéo protection...). La maintenance des établissements scolaires a représenté 35,3 M€ (+ 1,2 M€) et les travaux de réhabilitation / construction près de 15,6 M€ (- 11,7 M€), dont 11,6 M€ pour la cité scolaire internationale, 1,7 M€ pour le collège Caroline Aigle à Lançon-de-Provence ou encore 2,3 M€ pour le collège Versailles à Marseille. La recherche et l'enseignement supérieur ou encore l'aide à la Provence numérique ont bénéficié d'un budget de 1,1 M€, dont 111 K€ pour l'école publique de cinéma d'Aubagne, 200 K€ pour le futur institut méditerranéen de la ville et des territoires ou encore de 202 K€ pour l'institut de biosciences et biotechnologies du CEA de Cadarache.

#### > L'action sociale et les solidarités : 12.9 M€

La collectivité poursuit son action à destination du secteur de la santé. Cela se traduit par la modernisation d'établissements mais aussi par l'aide à l'acquisition de matériels de pointe. Le Département assume notamment le financement d'un IRM à La Ciotat pour 900 K€, une aide au centre hospitalier de Tarascon pour 719 K€ ou encore un soutien de 208 K€ aux urgences gynécologiques de l'hôpital Saint-Joseph à Marseille. L'accent est également porté sur l'amélioration des structures départementales accueillant un public en difficulté en y consacrant 6,4 M€.

#### > La sécurité : 25,1 M€

Le Département a soutenu le SDIS en finançant ses équipements (matériels et bâtiments) à hauteur de 18,9 M€, dont 13,1 M€ sous forme de subventions. Un montant de 3,3 M€ a également été investi dans la prévention et l'entretien des massifs forestiers.

# Le développement local, le tourisme et l'agriculture : 7,8 M€

Le Département soutient l'aménagement du territoire (5,2 M€) sur des projets comme Euroméditerranée (3 M€), les chantiers navals de La Ciotat (1,2 M€) et l'aide au secteur agro-alimentaire (626 K€). Il s'engage également auprès des agriculteurs et éleveurs avec des aides en faveur des jeunes agriculteurs, la modernisation des réseaux hydrauliques, ou encore le soutien aux filières de la pêche ou du bio (2,7 M€).

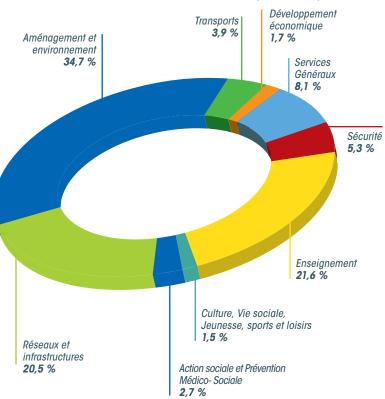
# La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 6.9 M€

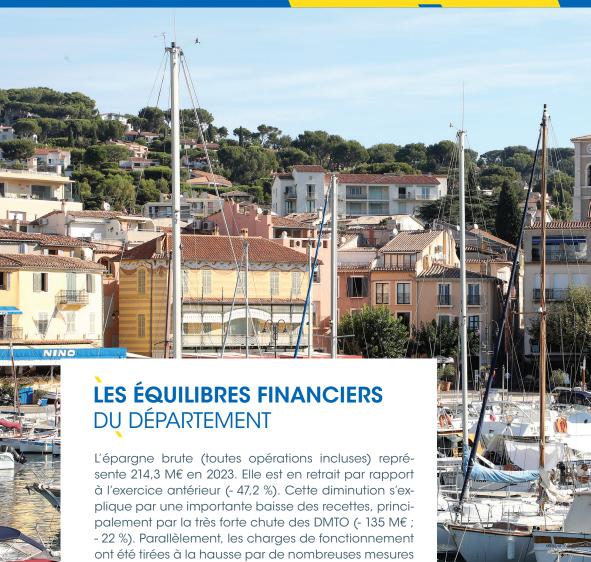
Le budget alloué à ces politiques favorise l'accès du public à des structures départementales reconnues (archives et bibliothèque, musée de l'Arles antique...), mais aussi le soutien aux associations culturelles et sportives. Il permet également de financer la restauration de monuments historiques ou encore d'accueillir des manifestations importantes sur le territoire comme les Jeux Olympiques 2024.

## > Les moyens généraux : 38,1 M€

Ce budget (informatique, matériels, véhicules, travaux...) permet à la collectivité, de mettre en œuvre et de développer ses politiques publiques. L'exercice 2023 retrouve un niveau habituel après une année 2022 fortement impactée par l'achat de l'immeuble Pixelia. En neutralisant cette opération, le poste moyens généraux est en augmentation de 4.4 M€.

# RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION EN 2023 (hors dette)





nationales ou des effets conjoncturels.

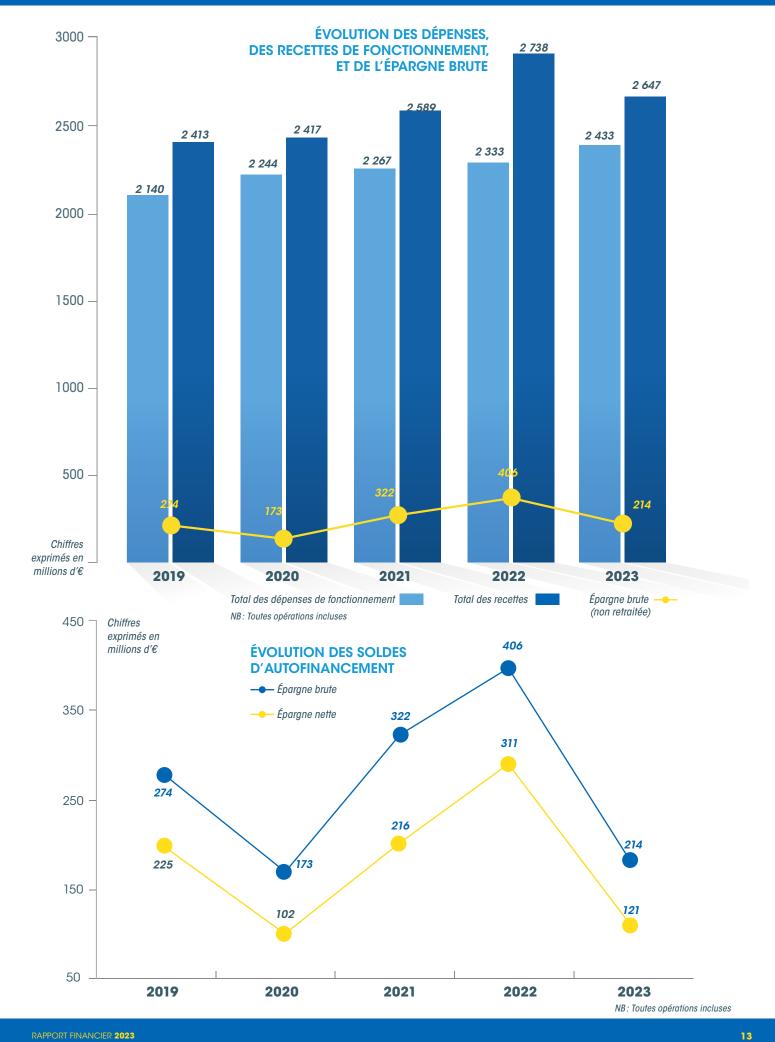
Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 92,9 M€. Ainsi, l'épargne nette, après financement de la dette, s'élève à 121,4 M€, soit 25,8 % des dépenses d'investissement.

L'exécution de l'exercice 2023 s'est traduite par un volume d'emprunt nouveau de 242,2 M€ se répartissant entre 36 M€ d'emprunts obligataires et 206,2 M€ d'emprunts bancaires.

L'endettement au 31 décembre 2023 s'élevait à 1 933 M€, dont 55 % à taux fixe et 45 % à taux variable (dont 9,3 % sur livret A). Sur ces 1 933 M€, les emprunts obligataires représentaient 37,4 % et les emprunts bancaires 62,6 % du volume.

Ainsi en 2023, le financement des 471 M€ d'investissements a été assuré à 51,4 % par l'emprunt et à 48,6 % par des ressources propres.





# **DETTE PROPRE**

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette représente 1 933 M€ contre 1 783,7 M€ au 31 décembre 2022. Le département des Bouches-du-Rhône présente un encours par habitant (933 €) supérieur à celui de la moyenne des départements millionnaires (520 € en 2023) (chiffre DGCL).

L'exécution de l'exercice 2023 s'est traduite par un volume d'emprunt nouveau de 242,2 M€, se répartissant entre 36 M€ d'emprunts obligataires et 206,2 M€ d'emprunts bancaires (dont 65 M€ via la Banque postale et 60 M€ auprès de la Caisse d'Epargne).

Les émissions obligataires ont permis de disposer de fonds à des conditions plus avantageuses que les conditions bancaires.

La dette propre du Département est, au 31 décembre 2023, indexée à 55 % sur du taux fixe et à 45 % sur du taux variable.

Le taux moyen de la dette du département des Bouches-du-Rhône au 31 décembre 2023 est de 2,45 % contre 1,48 % au 31 décembre 2022. Ce taux est de 2,80 % au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des départements. Cet accroissement est dû à l'augmentation des taux directeurs sous la poussée de l'inflation et du Livret A (qui est passé à 3 % au 1<sup>er</sup> février 2023 contre 0,50 % jusqu'en février 2022).

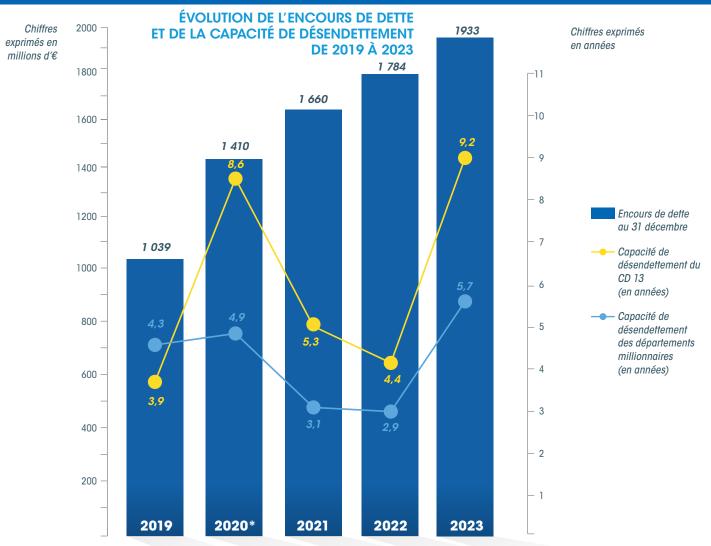
Le Département ne détient aucun produit structuré ou dit « toxique ». L'encours de la dette départementale est composé uniquement de contrats de la catégorie la moins risquée de la grille « Gissler ».

## > Comparaison dette département Bouches-du-Rhône / dette des départements millionnaires

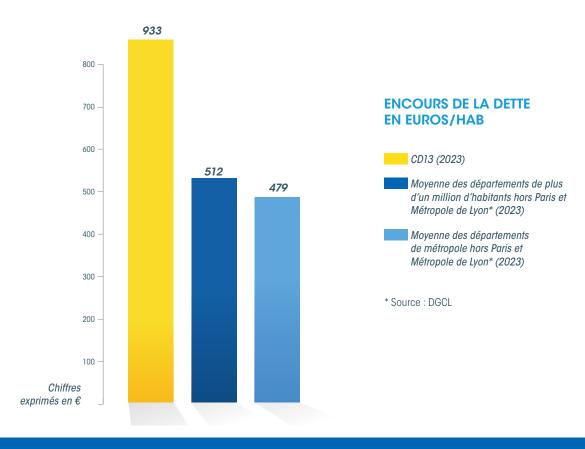
	Bouches- du- Rhône	Moyenne des départements millionnaires <sup>(1)</sup>
Encours / habitant	933	520
Taux d'endettement (2)	75,8 %	48,7 %
Capacité de désendettement (3)	9,2	5,7

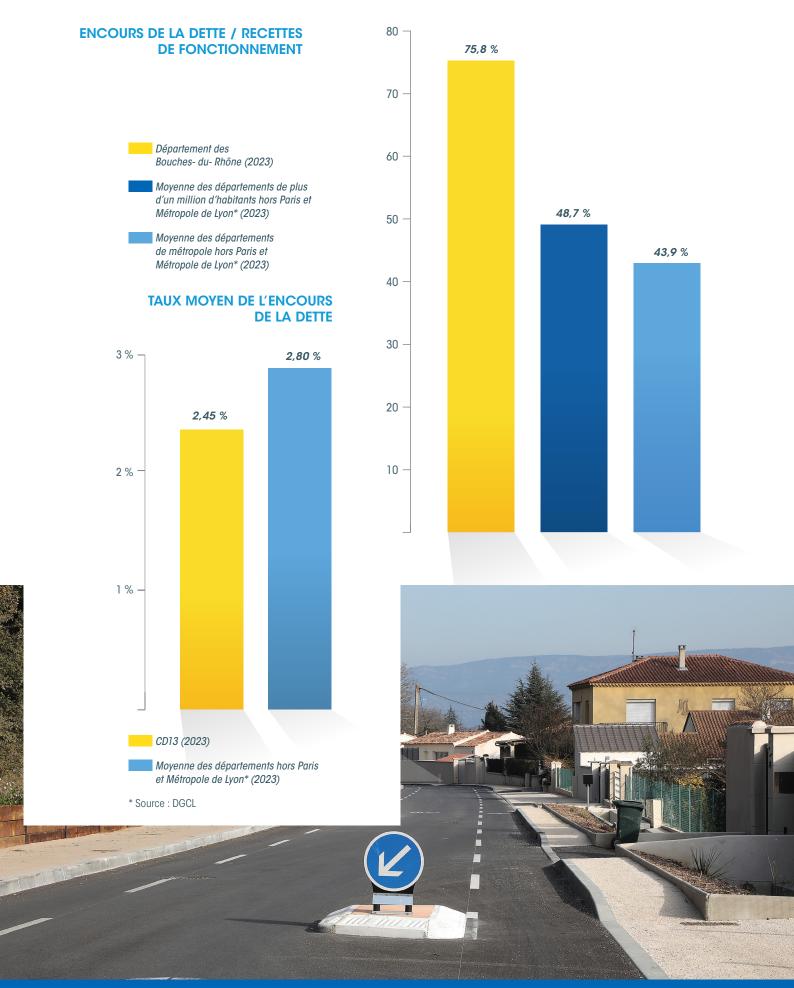
- (1) Chiffres 2023 Source : DGCL ou DGFIP
- (2) Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement
- (3) Encours de dette / Epargne brute exprimée en année

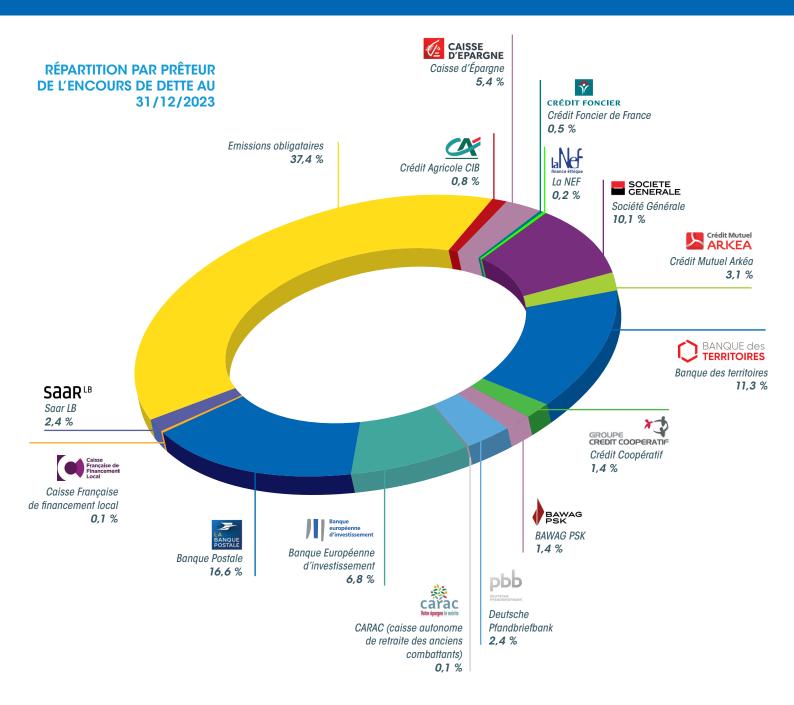


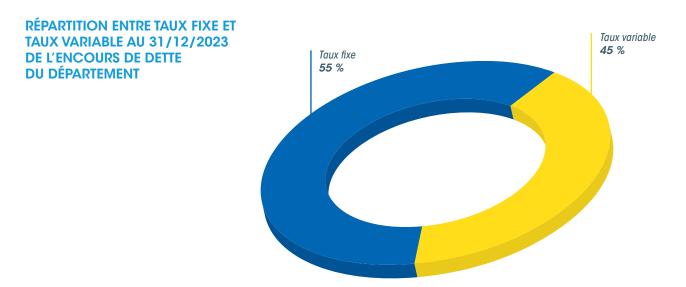


\*En 2020, la capacité de désendettement du Département est de 8,6 années, mais ressort à 5,8 années après retraitements (donnée DGFIP) avec notamment la prise en compte de l'étalement des charges Covid.











#### > Le suivi de l'encours garanti

Le Département est un acteur majeur de la politique du logement social. Il accompagne les organismes de logements sociaux (OPH, SA d'HLM...) en leur procurant le cautionnement et les financements nécessaires aux opérations de construction, d'acquisition ou de réhabilitation. Il intervient également dans d'autres secteurs de la vie économique et sociale locale en garantissant le financement de programmes spécifiques (concernant le domaine de la santé, de l'enfance, des personnes du bel âge et handicapées, de l'accompagnement social, de l'aménagement...).

Ainsi, l'encours garanti fin 2023 s'élève à 1 473 M€. Il concerne essentiellement le logement social (90,8%).

# LE DEPARTEMENT ET SES PRINCIPAUX PARTENAIRES

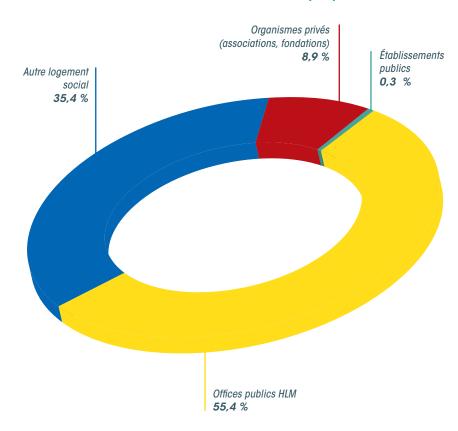
Le périmètre d'agrégation des comptes du département des Bouches-du-Rhône porte sur le budget principal, les budgets annexes et un sous- ensemble de partenaires.

Ces derniers sont retenus selon l'implication du Département dans le fonctionnement de l'entité et des moyens financiers qu'il lui consacre.

Les comptes des organismes sont examinés selon trois niveaux d'analyse.

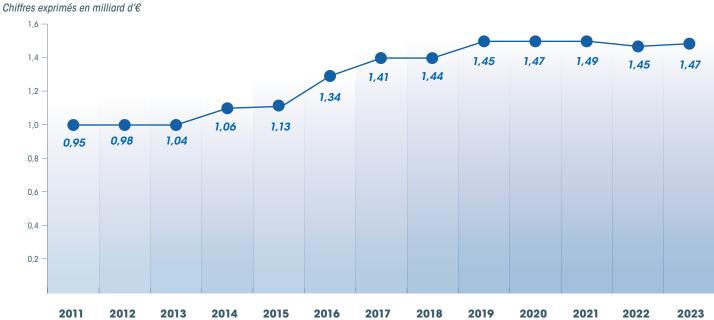
En 2023 (comptes 2022), les comptes du Département et de ses partenaires montraient une situation financière agrégée saine.

# RÉPARTITION DE L'ENCOURS GARANTI AU 31/12/2023

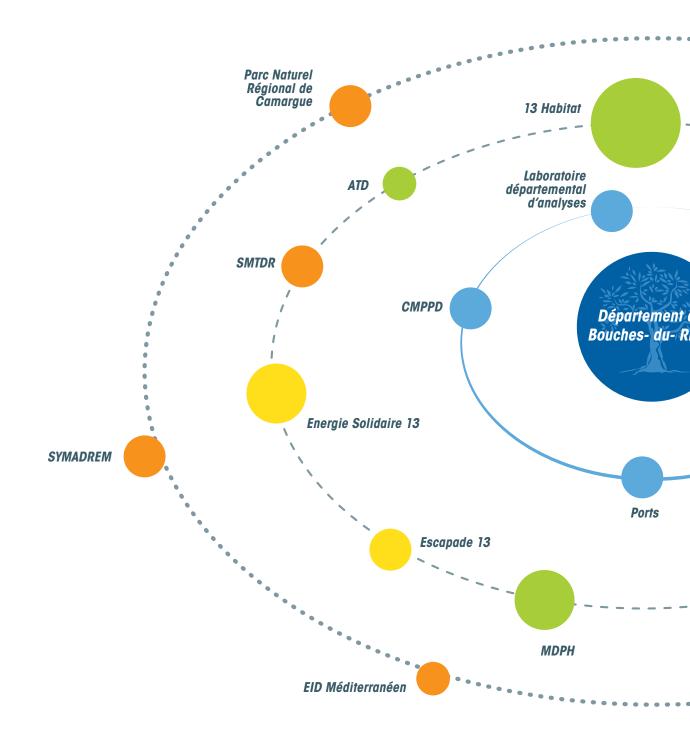


# ÉVOLUTION DE L'ENCOURS GARANTI

# Montant annuel de l'encours



# LE DÉPARTEMENT ET SES PRINCIPAUX PARTENAIRES



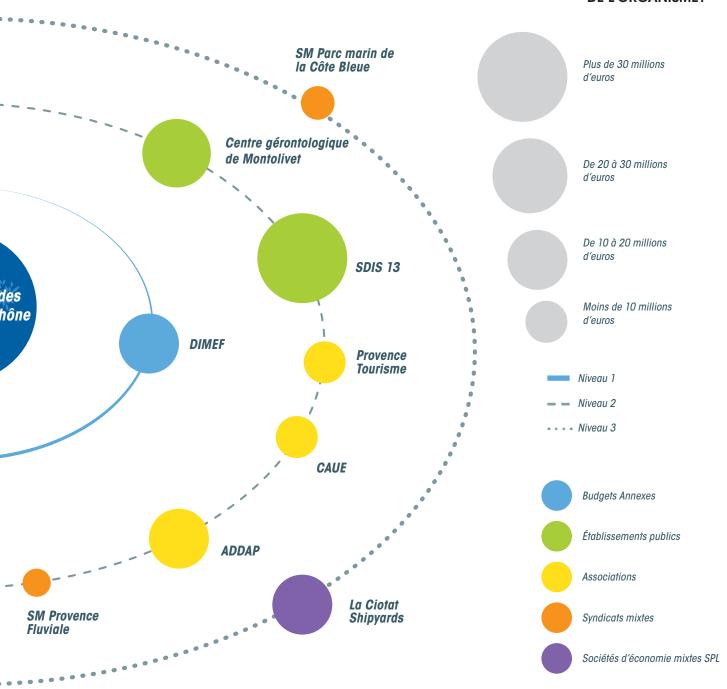
**CMPPD:** Centre Médico-Psycho Pédagogique Départemental **DIMEF:** Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille

EID Méditerranéen: Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral Méditerranéen

MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées

ATD: Agence Technique Départementale

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME:



ADDAP: Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention

**SDIS 13 :** Service départemental d'incendie et de secours des Bouches- du- Rhône

CAUE: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

SYMADREM: Syndicat mixte d'aménagement des digues du Rhône et de la mer

La Ciotat Shipyards : Chantiers navals de la Ciotat SMTDR : Syndicat mixte des traversées du Delta du Rhône

# **PRINCIPAUX CHIFFRES** 2023

## Les chiffres du Compte Administratif 2023 (Récapitulatif en M€)

Dépenses de fonctionnement	2 433
Recettes de fonctionnement	2 647
Dépenses d'investissement	564
Recettes d'investissement	297
Résultat de clôture	

NB: tous mouvements inclus

# > Ratios financiers

Population totale 2023 (INSEE) : 2 072 395 habitants	<b>2022</b> Département des Bouches- du- Rhône	<b>2023</b> Département des Bouches- du- Rhône	<b>2023</b> Moyenne des départements
Dépenses de fonctionnement en euros par habitant	1 086 €	1130 €	979 €
Recettes de fonctionnement en euros par habitant	1 273 €	1 230 €	1 091 €
Produit des impositions directes en euros par habitant	114 €	51 €	59 €
Dotation globale de fonctionnement en euros par habitant	143 €	142 €	119 €
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant*	130 €	99 €	129 €
Encours de la dette en euros par habitant	863 €	933 €	479 €
Part des dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement	18,1 %	18,4 %	21,7 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	88,9 %	95,4 %	94,4 %
Dépenses d'équipement brut en euros / recettes de fonctionnement*	10,2 %	8,1 %	11,8 %
Encours de la dette rapporté aux recettes de fonctionnement	67,7 %	75,8 %	43,9 %
* Hors subventions **Ratios par habitant exprimés sur la population INSEE		Sources: DGCL	Sources : DGCL (Métropole hors Paris)

> Taxes et Impôts en 2023

# > Dette

Encours au 31/12/2023 (hors dépôts et cautionnement reçus)...... 1 933 M€

#### > Impôts directs

La taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée à la sphère communale, remplacée par une fraction de TVA nationale d'un montant de 451,2 M€ (après régularisation négative de 4,0 M€).

La CVAE a également été remplacée par une fraction de TVA nationale d'un montant de 144,3 M€ (après régularisation négative de 1,3 M€).

#### > Impôts indirects

Taux des droits de mutation ......4,5 %

#### Engagements externes

#### > Garanties d'emprunts

Encours au 31/12/2023 (dont 90,8 % aux organismes œuvrant dans le logement social) ...... 1 473 M€

<sup>\*\*</sup>Ratios par habitant exprimés sur la population INSEE

NOTES	



Hôtel du Département

52, avenue Saint-Just 13256 Marseille Cedex 20 04 13 31 13 13

www.departement13.fr